

# Plan d'action contre le changement climatique : Secteur des transports

*Document de discussion : Mesures incitatives, infrastructure et sensibilisation en matière de véhicules électriques*

## Contents

<b>1. Message du ministre des Transports</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>3. Contexte</b> .....	<b>7</b>
Qu'est-ce qu'un véhicule électrique (VE)? .....	7
Que fait l'Ontario pour soutenir les VE? .....	8
Que font les autres territoires de compétence? .....	9
<b>4. Voie de l'avenir/proposition en matière d'élaboration du programme</b> .....	<b>12</b>
4.1 Programme d'encouragement pour les véhicules électriques.....	13
4.2 Programme ontarien des bornes de recharge pour véhicules électriques (Programme BRVE) .....	14
4.3 Éducation et sensibilisation .....	16
<b>5. Comment participer</b> .....	<b>18</b>
<b>6. Prochaines étapes et conclusion</b> .....	<b>19</b>
Échéancier du programme proposé pour les mesures du ministère des Transports.....	19
<b>7. Résumé des questions à débattre</b> .....	<b>19</b>
7.1 Programme d'encouragement pour les véhicules électriques .....	20
7.2 Programme ontarien des bornes de recharge pour véhicules électriques (Programme BRVE) .....	20
7.3 Éducation et sensibilisation.....	21

# 1. Message du ministre des Transports

Le changement climatique est l'une des plus grandes menaces auxquelles sont exposés le monde et notre province.

En raison de la croissance démographique et de l'expansion des régions urbaines, les émissions attribuables au transport représentent l'un des principaux défis que doit relever la province pour atteindre ses objectifs de réduction de la pollution par les gaz à effet de serre.

En fait, les émissions liées au transport sont supérieures à celles des industries du fer, de l'acier, du ciment et des produits chimiques combinées.

Notre gouvernement a adopté un plan pour remédier à la situation.

Le Plan d'action quinquennal de l'Ontario contre le changement climatique vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 15 % d'ici 2020, de 37 % d'ici 2030 et de 80 % d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 1990.

Le ministère des Transports (MTO) est prêt à faire sa part pour appuyer le Plan d'action contre le changement climatique.

D'ailleurs, le MTO a déjà mis en œuvre un certain nombre d'initiatives soutenant les réductions des émissions attribuables au transport.

Au moyen du plan Faire progresser l'Ontario, nous investirons 31,5 milliards de dollars sur dix ans dans le transport en commun, le transport et d'autres projets d'infrastructure prioritaires dans l'ensemble de la province, y compris environ 16 milliards de dollars dans des projets prioritaires de transport en commun dans la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH).

Nous avons ciblé le service ferroviaire express régional GO comme étant l'une de nos principales priorités d'investissement dans la RGTH. Ce service sera plus rapide et plus fréquent sur le réseau ferroviaire Go grâce à l'électrification dans les régions clés.

Le MTO a également mis en œuvre des initiatives provinciales, notamment #VéloOntario : Stratégie ontarienne de promotion du vélo et des programmes connexes, les trains routiers et les voies réservées aux véhicules multioccupants qui contribuent à réduire les émissions, tout en procurant d'autres avantages à la population ontarienne.

De plus, le partage avec les municipalités des recettes provinciales provenant de la taxe sur l'essence par l'entremise du Programme de financement par la taxe sur l'essence contribue à améliorer les services de transport en commun publics, à inciter les gens à abandonner l'utilisation de la voiture au profit des transports en commun, à soulager la congestion routière et à garder l'air sain.

Le nouveau Programme ontarien des bornes de recharge pour véhicules électriques (Programme BRVE) et le Programme d'encouragement pour les véhicules électriques (PEVE) modernisé aident également l'Ontario à réduire la pollution par les gaz à effet de serre que causent les véhicules.

Le MTO a aussi rendu permanent le projet pilote des voies réservées aux VMO pour les véhicules électriques à passager unique ayant des plaques d'immatriculation vertes afin d'encourager l'utilisation de technologies plus propres et plus durables en matière de véhicules.

Le présent document de discussion nous permet de solliciter vos commentaires à l'égard de l'élaboration de programmes inclus dans le Plan d'action contre le changement climatique devant être financés par les recettes du programme de plafonnement et d'échange de la province afin d'appuyer l'adoption accrue des VE en Ontario. Nous vous invitons à formuler des commentaires, particulièrement sur les possibilités de peaufiner certains programmes existants comme le PEVE, d'augmenter la disponibilité de l'infrastructure de recharge et de promouvoir la sensibilisation aux avantages des VE.

La démarche que propose le MTO pour mettre en œuvre cette mesure est décrite dans le présent document de discussion. Le MTO sollicite les commentaires du public pour veiller à ce que les objectifs du Plan d'action contre le changement climatique soient atteints.

Je suis impatient de recevoir vos commentaires sur cette initiative stimulante.

## 2. Introduction

L'accélération du passage aux véhicules à faible émission et à émission zéro sera déterminante pour que l'Ontario atteigne ses objectifs en matière de changement climatique visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 15 % d'ici 2020, de 37 % d'ici 2030 et de 80 % d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 1990.

La section Transports du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique 2016-2020 vise à aider l'Ontario à devenir un chef de file en Amérique du Nord au chapitre du déploiement de moyens de transport sobres en carbone et à zéro émission. Pour atteindre cet objectif et réduire les émissions attribuables au transport, la province doit limiter les émissions que produisent actuellement les véhicules sur les routes et prendre des mesures destinées à promouvoir l'adoption de véhicules à faible émission et à émission zéro, maintenant comme demain.

Le Plan d'action contre le changement climatique établit, à l'échelle de la province, un objectif de vente de véhicules de tourisme électriques et à hydrogène de 5 % en 2020. Pour atteindre cet objectif, le MTO prend des mesures afin de motiver l'adoption de véhicules à faible émission et à émission zéro et d'accroître la sensibilisation envers ces derniers.

Le but du présent document de discussion est d'obtenir des commentaires et des idées sur des questions clés au sujet de la conception de programmes concernant certaines mesures relevées dans le Plan d'action contre le changement climatique qui mettent l'accent sur l'accroissement de l'adoption des VE dans l'ensemble de l'Ontario, ainsi que sur l'éducation et la sensibilisation à leur égard. Voici les mesures que le MTO mettra en œuvre :

Des mesures incitatives qui encouragent l'achat de VE

- Maintien des incitatifs pour les VE : L'Ontario entend investir entre 140 et 160 millions de dollars afin de prolonger jusqu'en 2020 le programme de remise pour la location ou l'achat d'un véhicule électrique admissible (jusqu'à 14 000 \$ par véhicule), notamment pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge à domicile (jusqu'à 1 000 \$ par borne).

Faire en sorte que l'infrastructure de recharge soit largement accessible

- Augmentation du nombre de bornes de recharge pour VE : L'Ontario entend investir jusqu'à 80 millions de dollars dans le déploiement rapide d'installations de recharge

dans les lieux de travail, les immeubles à logements multiples ainsi que les centres-villes et les centres urbains.

Accroître la sensibilisation du public et des établissements concessionnaires

- Campagnes d'éducation sur les VE : Continuer de collaborer avec les partenaires locaux et des territoires de compétence comme la Californie et le Québec pour mener des campagnes de sensibilisation à l'égard des avantages des véhicules électriques, en portant une attention particulière aux acheteurs d'un premier véhicule et aux ménages possédant plus d'un véhicule.
- Programmes à l'intention des partenaires et des établissements concessionnaires : Verser jusqu'à 20 millions de dollars afin d'offrir un soutien aux établissements concessionnaires dans le but d'accroître les ventes au moyen de programmes de formation, d'engagement et de sensibilisation à leur intention.
- Campagne de sensibilisation des parcs privés : Lancer une campagne de sensibilisation visant les propriétaires et gestionnaires de parcs de véhicules privés afin de communiquer leur admissibilité aux mesures incitatives pour les VE et de promouvoir les économies potentielles générées par les véhicules verts dans leurs parcs.

Le présent document de discussion sert de point de départ à la consultation du ministère des Transports sur les mesures énumérées ci-dessus. Des questions clés seront posées à la fin de ce document sur chaque mesure et nous vous invitons à fournir vos commentaires sur l'une ou l'autre.

Les activités ci-dessus font partie d'un ensemble de mesures qu'un certain nombre de ministères dirigent et soutiennent et elles encouragent l'adoption des VE ainsi qu'une éducation et une sensibilisation accrues du public, des établissements concessionnaires et des propriétaires de parcs de véhicules à l'égard des avantages des VE. Ces mesures, comme l'indique le Plan d'action contre le changement climatique, comprennent ce qui suit :

- une collaboration avec le gouvernement fédéral afin d'éliminer la TVH sur les véhicules à zéro émission;
- la recharge nocturne gratuite des VE;
- l'offre d'une remise pour le remplacement de véhicules anciens et moins éconergétiques par des VE neufs ou usagés;
- de nouvelles maisons et des lieux de travail prêts à accueillir les VE;
- le Programme de promotion des véhicules électriques et à hydrogène;

- une collaboration avec Plug'n Drive afin de créer et d'exploiter des installations de promotion des VE;
- l'installation de bornes de recharge pour VE sur les propriétés du gouvernement provincial;
- l'établissement d'exigences relatives aux VE pour les immeubles en copropriété et les immeubles à logements multiples existants.

## 3. Contexte

### Qu'est-ce qu'un véhicule électrique (VE)?

Par véhicule électrique (VE), on entend tout véhicule alimenté partiellement ou entièrement à l'électricité, que l'on branche au réseau électrique pour le recharger. Les VE tirent parti d'une technologie hybride éprouvée et offrent des économies de carburant et une réduction des émissions encore plus grandes que les véhicules hybrides classiques. Il existe deux types de VE – les véhicules électriques à batterie (VEB) et les véhicules hybrides électriques rechargeables (VHER). Un VEB fonctionne uniquement grâce à une batterie et à un groupe motopropulseur électrique et doit être branché à une source externe d'électricité pour être rechargé. Un VHER doit être branché dans une source externe d'électricité pour être rechargé et utilise également un moteur à combustion interne pour prolonger l'autonomie d'un véhicule.

Bien que les VHER et les VEB soient des véhicules produisant peu ou pas d'émissions, cela ne concerne que les émissions par le tuyau d'échappement découlant de l'utilisation des véhicules. La source d'électricité générée pour charger un VE est également essentielle à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la province. Étant donné qu'une grande partie des sources de production d'électricité en Ontario ne sont pas fondées sur le carbone, par exemple l'énergie éolienne, l'énergie hydroélectrique et l'énergie nucléaire, les VE entraînent une réduction importante des émissions des GES par kilomètre parcouru, par rapport aux véhicules comparables fonctionnant à l'essence et au diesel, particulièrement si on les recharge la nuit.

Vous pouvez brancher votre VE à une prise ordinaire à la maison ou au travail pour le recharger; c'est ce que l'on appelle une recharge de niveau 1 (110 V, 15 A). Il faut parfois de 8 à 20 heures pour recharger complètement un VE avec ce type de recharge. Les bornes de recharge de niveau 2 fonctionnent au moyen d'un système de 240 V (semblable à une sècheuse à linge) et peuvent mettre de 4 à 6 heures pour recharger pleinement un véhicule dont la batterie est

complètement déchargée. Les bornes de recharge de niveau 3 (aussi appelées bornes de recharge à courant continu ou BRCC) utilisent un système de 480 V et peuvent recharger un véhicule jusqu'à 80 % en environ 30 minutes. Ces bornes permettent aux conducteurs de VE de recharger leur véhicule environ huit fois plus rapidement que les bornes de recharge de niveau 2 et de parcourir de plus longues distances si elles sont jumelées à une installation généralisée de recharge de niveau 3.

## Que fait l'Ontario pour soutenir les VE?

Bien que la croissance sur 12 mois ait été importante, le nombre de VE dans la province demeure modeste, soit 9 000 sur un total de 7,7 millions de véhicules de tourisme. Cela représente moins de un pour cent de tous les véhicules sur la route. Dans le cadre d'un effort de promotion d'une adoption accrue de VE, le gouvernement prend des mesures visant à éliminer les trois principaux obstacles à l'adoption des VE, résumés au tableau 1.

*Tableau 1 – Obstacles à l'adoption de véhicules électriques et initiatives actuelles de l'Ontario visant à les éliminer*

Obstacle	Description	Initiatives de l'Ontario
<b>Prime d'achat</b>	Les VE de gamme intermédiaire peuvent coûter près de 90 % plus cher que des véhicules à essence semblables.	Le Programme d'encouragement pour les véhicules électriques (PEVE) offre un incitatif à l'achat pouvant atteindre 14 000 \$ pour les véhicules admissibles et 1 000 \$ pour certaines bornes de recharge.  En outre, les VE approuvés par le MTO sont admissibles à une plaque verte, qui procure à un occupant de VE seul un accès aux voies réservées aux VMO. Ces voies sont normalement réservées aux véhicules qui transportent au moins deux personnes.

Obstacle	Description	Initiatives de l'Ontario
Angoisse de la panne (manque d'infrastructure de recharge publique)	Un VE moyen pleinement chargé a une autonomie pouvant atteindre 140 km. Les bornes de recharge publiques qui facilitent les moyens et longs déplacements ne sont pas accessibles partout en Ontario.	Programme ontarien des bornes de recharge pour véhicules électriques (Programme BRVE) – un investissement initial de 20 millions de dollars soutenant l'achat et l'installation de bornes de recharge rapide publiques, dans les réseaux de recharge urbains et interurbains. Toutes les bornes de recharge du réseau devraient être en service au plus tard le 31 mars 2017.
Éducation et sensibilisation du public	Le niveau de connaissance qu'a le grand public de la technologie ou des avantages des VE est relativement faible.	Soutien d'un certain nombre d'événements, de projets pilotes, de journées de sensibilisation aux VE, d'organismes sans but lucratif de promotion des VE et de soutien à la fabrication.

## Que font les autres territoires de compétence?

### *Principaux territoires de compétence étrangers offrant des mesures incitatives à l'égard de l'adoption de VE*

#### **États-Unis – gouvernement fédéral**

Aux États-Unis, le gouvernement fédéral offre un crédit d'impôt pouvant atteindre 7 500 \$ pour les VEB et les VHER achetés en 2010 ou après. Les VHER font l'objet de crédits allant de 2 500 \$ à 4 000 \$; les VEB et certains modèles de VHER sont admissibles au crédit maximum. Le montant du crédit varie selon la taille de la batterie servant à alimenter le véhicule.

## États-Unis – services publics locaux

En plus des programmes du gouvernement américain, les services publics de nombreux États offrent des incitatifs financiers supplémentaires pour l'infrastructure de recharge publique et résidentielle, ainsi que l'achat et la location de véhicules.

Plusieurs États américains mettent actuellement à l'essai des tarifs d'électricité pour recharger les VE à domicile. Le principal objectif de ces programmes est de contribuer à faire en sorte que la consommation d'énergie se fasse la nuit, alors qu'il est moins coûteux de produire l'énergie et que cela exerce moins de pression sur l'ensemble du réseau. Les clients profitent ainsi d'un tarif d'électricité plus bas, ce qui rend l'alimentation d'un VE encore plus abordable que lorsque l'on utilise des carburants conventionnels. Par conséquent, les VE constituent maintenant un choix plus attrayant au moment de choisir son prochain véhicule.

### Californie

Le Clean Vehicle Rebate Project (CVRP) de la Californie offre des réductions pouvant atteindre 5 000 \$ à l'achat ou à la location de véhicules à émission zéro et de véhicules légers hybrides rechargeables. Le montant du crédit est fonction du type de technologie du véhicule. Les foyers à faible revenu admissibles peuvent recevoir un montant supplémentaire de 1 500 \$. La loi californienne, au moyen de vignettes, permet aux véhicules à passager unique d'utiliser les voies réservées aux véhicules multioccupants (VMO) s'il s'agit de véhicules à carburant de remplacement propre admissibles. La Californie offre en outre des prêts pour la conception, le développement, l'achat et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le terrain de petites entreprises.

D'autres États offrent également des incitatifs à l'achat. Le Colorado offre un crédit d'impôt pouvant atteindre 6 000 \$, le Connecticut offre une réduction pouvant aller jusqu'à 3 000 \$ et le Delaware, une réduction pouvant atteindre 2 200 \$.

### Norvège

La Norvège a la plus grande part de marché des ventes de VE en raison d'un éventail d'incitatifs. Ces incitatifs comprennent des réductions sur la taxe d'immatriculation des VE, l'exemption de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les VEB, des dérogations sur les péages routiers et les péages de traversiers, ainsi qu'un accès aux voies réservées aux autobus. Ces incitatifs ont tendance à favoriser les VEB par rapport aux VHER.

## **Pays-Bas**

Les Pays-Bas possèdent la deuxième plus importante part de marché de voitures électriques. Les acheteurs de voitures électriques paient considérablement moins de taxe d'immatriculation et de circulation et ont le privilège d'accéder à certaines parties du réseau de transport réservées à d'autres voitures. Au début de 2016, les réductions sur les taxes de circulation applicables aux VHER étaient la moitié de celles applicables aux VEB.

## **Chine**

Les ventes de 2015 indiquent que la Chine est le principal marché de VE du monde. Les VE sont exemptés de la taxe à l'achat et de la taxe d'accise, normalement en fonction de la cylindrée du moteur et du prix. La valeur des incitatifs varie de 6 000 à 10 000 dollars américains. Le seuil inférieur correspond davantage aux VHER, alors que l'incitatif le plus élevé est plus susceptible d'être appliqué aux VEB.

## *Territoires de compétence canadiens offrant des mesures incitatives à l'égard de l'adoption de VE*

Les autres territoires de compétence canadiens qui offrent une aide importante pour l'adoption de VE au moyen d'incitatifs comprennent les suivants :

### **Québec**

Le Québec offre un incitatif fixe de 8 000 \$ pour les VEB et de 500 \$ pour les VHER munis d'une batterie de 4 à 7 kWh, de 4 000 \$ pour les VHER munis de batteries de 7 à 15 kWh et de 8 000 \$ pour les VHER munis de batteries de plus de 15 kWh. Des incitatifs sont également offerts pour les VE hybrides (500 \$), les VE à basse vitesse (1 000 \$) et les motocyclettes électriques (2 000 \$). Le Québec offre en outre jusqu'à 600 \$ pour l'achat et l'installation à domicile d'une borne de recharge de niveau 2. La province a également mis en place un programme de recharge au travail qui offre jusqu'à 5 000 \$ pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge de niveau 2 sur le lieu de travail.

### **Colombie-Britannique**

En Colombie-Britannique, un incitatif fixe de 5 000 \$ est offert pour les VEB et les VHER munis de batteries ayant une plus grande capacité. Les VHER munis de batteries de moindre capacité sont admissibles à un montant pouvant atteindre 2 500 \$ et les véhicules dont le prix de détail suggéré par le fabricant (PDSF) dépasse 77 000 \$ ne sont admissibles à aucun incitatif. Les

véhicules à pile à combustible à hydrogène sont admissibles à un montant pouvant atteindre 6 000 \$, y compris une réduction sur le ravitaillement. En outre, après avoir pris possession du véhicule, un acheteur de VE est admissible à des incitatifs supplémentaires s'élevant à 3 250 \$. Les conducteurs de VE de la Colombie-Britannique peuvent également voyager seuls en utilisant les voies réservées aux VMO provinciales grâce à une vignette à haute visibilité.

## *Territoires de compétence canadiens appuyant l'éducation et la sensibilisation du public à l'égard des véhicules électriques*

Depuis 2014, le programme des Prix du concessionnaire de véhicules électriques canadien, une initiative conjointe de l'Association canadienne de l'électricité et de Plug'n Drive, a récompensé les établissements concessionnaires pour les ventes et la promotion exceptionnelles des VE.

D'autres territoires de compétence au Canada, comme le Québec, la Colombie-Britannique, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick soutiennent l'adoption des VE grâce à la mise en œuvre de campagnes d'éducation et de sensibilisation. La campagne *Emotive* de la Colombie-Britannique accroît la sensibilisation à l'égard des VE en fournissant des ressources, en sollicitant des commentaires et en transmettant l'expérience de conduite à bord d'un VE. Il s'agit d'une vaste collaboration entre la province de la Colombie-Britannique, BC Hydro, le Fraser Basin Council, plusieurs établissements d'enseignement, des gouvernements régionaux, ainsi que plus de 100 collectivités et entreprises.

## **4. Voie de l'avenir/proposition en matière d'élaboration du programme**

Le ministère des Transports mettra en œuvre les programmes ci-dessous pour soutenir les engagements de la province dans le cadre du Plan d'action contre le changement climatique en ce qui concerne l'amélioration des mesures incitatives et des infrastructures pour les VE, ainsi que l'éducation et la sensibilisation sur ces véhicules. Les commentaires sont sollicités sur des éléments précis de ces programmes afin d'aider à éclairer leur élaboration et leur mise en œuvre.

## 4.1 Programme d'encouragement pour les véhicules électriques

En 2010, le Programme d'encouragement pour les véhicules électriques a été adopté pour soutenir l'adoption des VE, récompenser les adopteurs précoces et créer une demande pour la nouvelle technologie. Afin de soutenir davantage les objectifs de la Stratégie de l'Ontario en matière de changement climatique et favoriser l'adoption accrue de VE, des paramètres modernisés du Programme d'encouragement pour les véhicules électriques ont été mis en place en février 2016 pour rendre ces véhicules encore plus abordables. Voici les principaux éléments du programme modernisé :

- hausse de la plage de la mesure incitative actuelle pour les VE de 5 000 \$ à 8 500 \$, à 6 000 \$ à 10 000 \$;
- possibilité de recevoir une mesure incitative supplémentaire de 3 000 \$ pour les véhicules dotés d'une batterie de plus grande capacité;
- possibilité de recevoir une mesure incitative supplémentaire de 1 000 \$ pour les véhicules comptant au moins cinq places assises.

Par ailleurs, le Programme d'encouragement pour les véhicules électriques modernisé comprend deux plafonds. Premièrement, le montant de l'incitatif a été plafonné à 3 000 \$ si le PDSF du véhicule est supérieur à 75 000 \$. Deuxièmement, la valeur de l'incitatif a été plafonnée afin de ne pas dépasser 30 % du PDSF.

Le ministère propose de conserver un programme d'encouragement au point de vente. Les commentaires sont sollicités sur les possibilités de raffiner le programme afin d'encourager une plus grande adoption, tout en maintenant les montants de financement visés (entre 140 et 160 millions de dollars jusqu'en 2020, et une valeur maximale des incitatifs pour tout véhicule plafonnée à 14 000 \$). Voici quelques options qui permettront d'y parvenir :

- rajuster le plafond de 30 % du PDSF et (ou) le plafond de 3 000 \$ pour les véhicules de luxe;
- modifier d'autres éléments du programme, comme les attributs du véhicule qui sont liés à la subvention (p. ex., émissions d'échappement de GES du véhicule, capacité de la batterie, type de technologie).

Le ministère envisage également d'élargir l'admissibilité au Programme d'encouragement pour les infrastructures de recharge des véhicules électriques pour que plus de propriétaires de VE

puissent obtenir de l'aide au moment de l'achat et de l'installation de leur borne de recharge à domicile de niveau 2. Actuellement, l'admissibilité à ce programme est liée à la réception d'un rabais du Programme d'encouragement pour les véhicules électriques.

Toute modification proposée au programme pourrait entrer en vigueur en janvier 2017.

## *Questions à débattre*

- À quoi le gouvernement devrait-il lier les incitatifs à l'achat d'un VE (p. ex., émissions d'échappement de GES du véhicule, capacité de la batterie, type de technologie, etc.) afin de soutenir une croissance importante des ventes de VE et des réductions des émissions de GES?
- Comment le gouvernement devrait-il modifier le plafond actuel de 30 % du PDSF et le plafond de 3 000 \$ pour les véhicules ayant un PDSF supérieur à 75 000 \$ afin de favoriser les ventes des VE et les réductions des émissions de GES d'une manière financièrement responsable (p. ex., éliminer le plafond, baisser le plafond)?
  - Selon vous, ces plafonds influencent-ils la décision d'acheter un VE ou un type particulier de VE d'un acheteur de ce type de véhicules?
- Comment le gouvernement peut-il modifier le Programme d'encouragement pour les infrastructures de recharge des véhicules électriques afin que davantage de propriétaires de VE en profitent?

## 4.2 Programme ontarien des bornes de recharge pour véhicules électriques (Programme BRVE)

Le Programme ontarien des bornes de recharge pour véhicules électriques (Programme BRVE) a été lancé le 21 décembre 2015 à titre de programme de subventions d'une valeur de 20 millions de dollars afin de créer un réseau de bornes de recharge rapide publiques pour les VE dans l'ensemble de l'Ontario pour soutenir les déplacements interurbains et urbains en VE. Dans le cadre de ce programme, le ministère collabore avec 24 partenaires des secteurs public et privé afin d'installer près de 500 bornes de recharge, notamment plus de 200 bornes de niveau 3 et presque 300 bornes de niveau 2, dans plus de 250 endroits uniques en Ontario. On installe généralement de manière stratégique les bornes de niveau 3 à proximité des autoroutes pour soutenir les déplacements interurbains, et les bornes de niveau 2 à proximité des centres-villes et d'autres importants attracteurs de déplacements pour soutenir les

déplacements urbains. La mise en œuvre du réseau est en cours et toutes les bornes de recharge devraient être opérationnelles au plus tard le 31 mars 2017. Une carte complète se trouve à l'adresse : <http://www.mto.gov.on.ca/french/vehicles/electric/charging-incentive-program.shtml>

Le ministère propose d'offrir des rondes supplémentaires de financement (jusqu'à 80 millions de dollars) afin d'augmenter la portée et d'améliorer la première ronde du Programme BRVE. L'objectif du financement supplémentaire compte deux volets :

- alors que la première ronde du Programme BRVE ciblait la création d'un réseau de bornes de recharge publiques pour les VE afin de soutenir les déplacements interurbains et urbains en VE, le ministère reconnaît également la nécessité de soutenir les infrastructures de recharge dans les lieux de travail et les bâtiments multirésidentiels;
- par ailleurs, le financement pourrait aussi être utilisé pour combler toute lacune restante du réseau interurbain du Programme BRVE.

Deux volets distincts du programme sont donc proposés pour la prochaine ronde du Programme BRVE :

- le premier volet porterait sur les bornes de recharge de niveau 2 des bâtiments multirésidentiels et des lieux de travail;
- le deuxième volet se concentrerait sur les bornes de recharge interurbaines et urbaines de niveau 3 afin de soutenir le réseau déjà mis en place par la première ronde du Programme BRVE.

Les commentaires sont sollicités sur les éléments potentiels du programme proposé, y compris les caractéristiques (p. ex., admissibilité, évaluation, exigences techniques, etc.) et l'administration du programme, l'assurance de l'interaction et de la coordination avec les sociétés de distribution locale, ainsi que les paramètres de financement.

## *Questions à débattre*

- Quelles caractéristiques du programme (p. ex., exigences en matière d'admissibilité, critères d'évaluation, exigences techniques) devraient être envisagées dans un programme afin de déployer des bornes de recharge dans les lieux de travail, les bâtiments multirésidentiels et les centres-villes?
- Plus précisément pour les bâtiments multirésidentiels et les lieux de travail :

- Qui est le mieux placé pour mettre en œuvre l'installation de l'infrastructure de recharge?
- Comment le financement des bornes de recharge devrait-il être structuré et (ou) plafonné? Quelles valeurs devraient être appliquées aux plafonds?
- Comment le gouvernement peut-il le mieux mobiliser les lieux de travail, les copropriétés et les appartements à la participation au Programme BRVE?
- Comment le gouvernement devrait-il assurer la participation des sociétés de distribution aux demandes du Programme BRVE?
- Selon vous, quels aspects de la première ronde du Programme BRVE devraient être répétés ou traités différemment?

## 4.3 Éducation et sensibilisation

Le Plan d'action contre le changement climatique comprend des programmes visant à accroître la sensibilisation à l'égard des avantages des VE. Nous sollicitons des commentaires sur l'élaboration et la mise en œuvre de ces programmes, plus précisément :

- a) *Campagnes de sensibilisation aux VE* – Afin de favoriser la sensibilisation à l'égard des avantages que procurent les VE, en ciblant les acheteurs d'un premier véhicule et les ménages comptant plusieurs véhicules. Les volets potentiels de ce programme pourraient être les suivants :
- collaboration avec des partenaires locaux et des territoires de compétence voisins;
  - campagnes de publicité;
  - participation gouvernementale à des événements de sensibilisation et d'éducation sur les VE;
  - financement aux organismes afin d'organiser des événements de sensibilisation et d'éducation sur les VE;
  - soutien financier pour les projets de recherche et de promotion;
  - promotion sur les médias sociaux.

### *Questions à débattre*

- Quelles sont vos perceptions actuelles par rapport aux VE? Comment le gouvernement peut-il améliorer vos perceptions à propos des VE et aider les consommateurs à mieux comprendre les avantages des VE?

- Quels programmes ou politiques innovants en matière d'éducation ou de sensibilisation, actuellement en cours dans d'autres territoires de compétence qui soutiennent l'adoption de VE, pourraient être appliqués en Ontario?
- Avec qui le gouvernement devrait-il établir des partenariats et collaborer afin de mettre en œuvre une campagne de sensibilisation à l'égard des VE?
- Pour accroître l'éducation et la sensibilisation aux avantages que procurent les VE, quelles formes de communication et quels messages clés le gouvernement devrait-il envisager afin d'atteindre un public au-delà de la communauté des VE?

b) *Programmes à l'intention des partenaires et des établissements concessionnaires* – offrir un soutien (jusqu'à 20 millions de dollars) aux établissements concessionnaires afin d'accroître leur engagement à l'égard de la hausse des ventes au moyen de programmes de formation et de sensibilisation à leur intention. Les volets potentiels de ce programme pourraient être les suivants :

- fournir des ressources et des primes d'encouragement visant à accroître la disponibilité des modèles de VE dans les établissements concessionnaires et à élaborer des promotions afin de voir et de faire l'expérience des VE;
- fournir de la formation aux établissements concessionnaires sur les avantages environnementaux et économiques des VE, ainsi que sur les définitions, les renseignements concernant les subventions de l'Ontario pour les VE et les bornes de recharge, et d'autres renseignements importants sur les VE;
- produire du matériel éducatif accessible aux clients dans les établissements concessionnaires (p. ex., grâce à un présentoir à haute visibilité chez le concessionnaire).

## *Questions à débattre*

- Quels sont les outils potentiels qui peuvent être utilisés pour accroître la disponibilité des modèles de VE en salle d'exposition, ainsi que pour les essais routiers et l'achat dans les établissements concessionnaires?
  - Quels mécanismes de soutien et (ou) quelles primes d'encouragement le gouvernement devrait-il fournir aux vendeurs de VE et aux établissements concessionnaires afin d'accroître les ventes de VE?
- c) *Campagne de sensibilisation des parcs privés* – lancer une campagne de sensibilisation visant les propriétaires et gestionnaires de parcs de véhicules privés afin de communiquer leur admissibilité aux mesures incitatives pour les véhicules électriques et de promouvoir les

économies potentielles générées par les véhicules verts dans leurs parcs. Les volets potentiels de ce programme pourraient être les suivants :

- documents simples et efficaces qui communiquent clairement l'admissibilité au programme et les procédures de demande dans le cadre des programmes d'encouragement offerts par le gouvernement;
- élaboration d'un outil qui permet aux parcs de calculer les économies potentielles pouvant être réalisées grâce à l'intégration de VE dans leurs parcs.

### *Questions à débattre*

- Comment pouvons-nous accroître de manière efficace la sensibilisation à l'égard des VE et des mesures incitatives pour les VE au sein des parcs de véhicules privés?
- Quels éléments un outil de prise de décisions ou une calculatrice des coûts devraient-ils inclure afin d'aider les parcs à envisager l'achat de VE?

En plus des éléments ci-dessus, le Plan d'action contre le changement climatique souligne également que l'Ontario collaborera avec Plug'n Drive, un organisme à but non lucratif de défense des droits des véhicules électriques, afin d'établir et d'exploiter une installation pour faire la démonstration des VE et des technologies connexes à la population dans l'ensemble de la province. Cette installation sera établie afin de soutenir le vaste programme d'éducation et de sensibilisation sur les VE du ministère.

## **5. Comment participer**

Le public peut soumettre des commentaires au présent avis affiché au registre environnemental.

Les principaux intervenants et le secteur pourraient être consultés sur les programmes proposés qui soutiennent l'adoption des VE, ainsi que l'éducation et la sensibilisation à l'égard de ces véhicules, y compris le Programme d'encouragement pour les véhicules électriques.

Le MTO a déjà reçu des commentaires d'intervenants, d'anciens demandeurs, de partenaires actuels, ainsi que du grand public, sur les points forts et les aspects à améliorer des rondes précédentes du Programme d'encouragement pour les véhicules électriques, du Programme ontarien des bornes de recharge pour véhicules électriques et du Programme BRVE. Ces commentaires seront pris en compte au cours de la conception des prochaines rondes du programme.

## 6. Prochaines étapes et conclusion

Les commentaires reçus sur ce document de discussion seront pris en compte au cours de la conception et de la mise en œuvre des programmes susmentionnés. Le résultat du présent processus de consultation et les commentaires reçus seront pris en compte pour la conception finale et la mise en œuvre des programmes. La rétroaction obtenue dans le cadre du présent processus de consultation contribuera à approfondir et à améliorer les programmes d'encouragement aux VE du ministère des Transports et à soutenir l'augmentation de l'adoption de véhicules à faible émission ou à émission zéro dans l'ensemble de la province.

Le présent document de discussion sera affiché au registre environnemental du 14 octobre au 14 novembre 2016.

### Échéancier du programme proposé pour les mesures du ministère des Transports

Programme	Date de lancement et de mise en œuvre du programme
Programme d'encouragement pour les véhicules électriques – Améliorations	Janvier 2017
Programme ontarien des bornes de recharge pour véhicules électriques (Programme BRVE) – Ronde(s) supplémentaire(s)	D'ici le printemps 2017
Éducation et sensibilisation :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagnes d'éducation sur les VE</li> </ul>	2017-2018
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes à l'intention des partenaires et des établissements concessionnaires</li> </ul>	2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagnes de sensibilisation des parcs privés</li> </ul>	2017-2018

## 7. Résumé des questions à débattre

Le but du présent document de discussion est d'obtenir des commentaires et des idées sur des questions clés au sujet de la conception de programmes concernant les mesures relevées dans le Plan d'action contre le changement climatique qui mettent l'accent sur l'accroissement de l'adoption des VE dans l'ensemble de l'Ontario, ainsi que sur l'éducation et la sensibilisation à leur égard. Les questions suivantes ont pour but de solliciter vos commentaires sur les programmes particuliers proposés, présentés ci-dessus. En prenant connaissance du contexte et des renseignements mentionnés ci-dessus, veuillez répondre à autant des questions suivantes que vous le souhaitez.

### 7.1 Programme d'encouragement pour les véhicules électriques

- À quoi le gouvernement devrait-il lier les incitatifs à l'achat d'un VE (p. ex., émissions d'échappement de GES du véhicule, capacité de la batterie, type de technologie, etc.) afin de soutenir une croissance importante des ventes de VE et des réductions des émissions de GES?
- Comment le gouvernement devrait-il modifier le plafond actuel de 30 % du PDSF et le plafond de 3 000 \$ pour les véhicules ayant un PDSF de 75 000 \$ et plus afin de favoriser les ventes des VE et les réductions des émissions de GES d'une manière financièrement responsable (p. ex., éliminer le plafond, baisser le plafond)?
  - Selon vous, ces plafonds influencent-ils la décision d'acheter un VE ou un type particulier de VE d'un acheteur de ce type de véhicules?
- Comment le gouvernement peut-il modifier le Programme d'encouragement pour les infrastructures de recharge des véhicules électriques afin que davantage de propriétaires de VE en profitent?

### 7.2 Programme ontarien des bornes de recharge pour véhicules électriques (Programme BRVE)

- Quelles caractéristiques du programme (p. ex., exigences en matière d'admissibilité, critères d'évaluation, exigences techniques) devraient être envisagées dans un programme afin de déployer des bornes de recharge dans les lieux de travail, les bâtiments multirésidentiels et les centres-villes?
- Plus précisément pour les bâtiments multirésidentiels et les lieux de travail :
  - Qui est le mieux placé pour mettre en œuvre l'installation de l'infrastructure de recharge?
  - Comment le financement des bornes de recharge devrait-il être structuré et (ou) plafonné? Quelles valeurs devraient être appliquées aux plafonds?
  - Comment le gouvernement peut-il le mieux mobiliser les lieux de travail, les copropriétés et les appartements à la participation au Programme BRVE?
- Comment le gouvernement devrait-il assurer la participation des sociétés de distribution aux demandes du Programme BRVE?
- Selon vous, quels aspects de la première ronde du Programme BRVE devraient être répétés ou traités différemment?

## 7.3 Éducation et sensibilisation

### *Campagnes d'éducation sur les VE*

- Quelles sont vos perceptions actuelles par rapport aux VE? Comment le gouvernement peut-il améliorer vos perceptions à propos des VE et aider les consommateurs à mieux comprendre les avantages des VE?
- Quels programmes ou politiques innovants en matière d'éducation ou de sensibilisation, actuellement en cours dans d'autres territoires de compétence qui soutiennent l'adoption de VE, pourraient être appliqués en Ontario?
- Avec qui le gouvernement devrait-il établir des partenariats et collaborer afin de mettre en œuvre une campagne de sensibilisation à l'égard des VE?
- Pour accroître l'éducation et la sensibilisation aux avantages que procurent les VE, quelles formes de communication et quels messages clés le gouvernement devrait-il envisager afin d'atteindre un public au-delà de la communauté des VE?

## *Programmes à l'intention des partenaires et des établissements concessionnaires*

- Quels sont les outils potentiels qui peuvent être utilisés pour accroître la disponibilité des modèles de VE en salle d'exposition, ainsi que pour les essais routiers et l'achat dans les établissements concessionnaires?
- Quels mécanismes de soutien et (ou) quelles primes d'encouragement le gouvernement devrait-il fournir aux vendeurs de VE et aux établissements concessionnaires afin d'accroître les ventes de VE?

## *Campagne de sensibilisation des parcs privés*

- Comment pouvons-nous accroître de manière efficace la sensibilisation à l'égard des VE et des mesures incitatives pour les VE au sein des parcs de véhicules privés?
- Quels éléments un outil de prise de décisions ou une calculatrice des coûts devraient-ils inclure afin d'aider les parcs à envisager l'achat de VE?